



***Vive la Bourgogne !***

*PROMOUVOIR ENSEMBLE NOS MEILLEURES SAVEURS*

*Maison des Industries Alimentaires de Bourgogne*  
4, Bd du Docteur Jean Veillet – BP 46524 – 21065 DIJON CEDEX  
Téléphone : 03.80.70.27.27 - Télécopie : 03.80.70.27.28

**L'ARIA BOURGOGNE**

en partenariat avec ***Vive la Bourgogne !***

vous propose de participer au



**Salon International de l'Alimentation**

**du 17 au 21 octobre 2010**

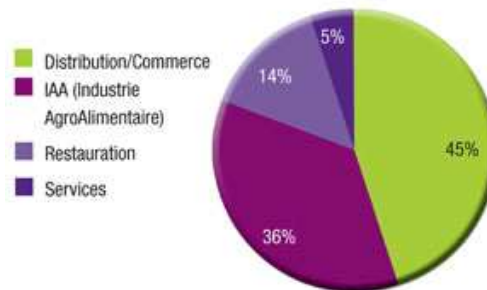
**au Parc des Expositions de Paris-Nord / Villepinte**

# SIAL 2008, le bilan en chiffres

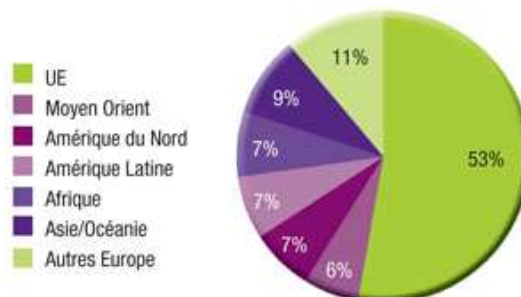
- Exposants**
- 5 500 exposants issus de 101 pays, sur 215 000 m<sup>2</sup> d'exposition
  - 19 filières produits représentées

- Visiteurs**
- 147 860 visites de 185 pays, 58% de fréquentation internationale (+ 10 points par rapport à 2006)
  - Profil : **Distribution/Commerce, Industries Agroalimentaires, Restauration, Services**
  - 81% des visiteurs ont un rôle actif dans le processus d'achats
  - 85% des visiteurs reviendront en 2010

Profil des visiteurs du salon :



Répartition géographique des visiteurs :



- Presse**
- 1500 **journalistes** venus au SIAL 2008 en provenance de 45 pays
  - 1630 retombées presse internationale
  - 126 passages TV-Radio en France

- L'innovation**
- 800 produits présentés à l'Opération **Tendances & Innovations**
  - 350 innovations de 41 pays sélectionnées par un jury professionnel
  - 15 **Grands Prix Tendances & Innovations** dont 2 « Prix Spécial du Jury »
  - 2 **innovations** récompensées par le « Prix Innovation Enfants SIAL / Disney »
  - 3 visiteurs sur 4 fréquentent l'**Observatoire Tendances & Innovations**

# Pourquoi exposer au SIAL 2010 ?

## Exposer au SIAL 2010, c'est :

- Être au cœur de votre secteur d'activité pour vous faire connaître et rencontrer vos futurs partenaires

SIAL offre une vision mondiale des marchés alimentaires et vous permet de tout savoir sur l'actualité et les opportunités de demain.

- 5 jours pour avoir le monde à votre portée

Leader international incontesté, SIAL rassemble en un seul lieu les milliers de professionnels de l'alimentaire des 5 continents qui comptent pour dynamiser vos ventes et prospector les marchés qui s'ouvrent.

- Profiter d'un accélérateur commercial pour votre activité

Pour tous les acteurs du secteur agro-alimentaire, SIAL est un formidable tremplin pour créer de la valeur. Haut lieu d'affaires, ce rendez-vous international démontre depuis 1964, sa capacité à générer des contacts concrets.

⇒ **En 2008 le pavillon bourgogne regroupait une vingtaine d'entreprises et de partenaires sur une surface de plus de 380 m<sup>2</sup>**

**Le hall régions de France occupera un emplacement privilégié dans le hall 5A au sein du parc des expo de Paris Villepinte :**



## **PARTICIPER AU SIAL 2010 sur le PAVILLON BOURGOGNE C'EST :**

⇒ **Moins de formalités et de contraintes.  
Moins de temps consacré à la préparation.**

⇒ **Un supplément d'efficacité durant la manifestation.  
Davantage de confort et de convivialité.**

⇒ **Bénéficier d'une signalétique impactante aux couleurs de la Bourgogne  
et d'outils de communication mutualisés**

## **Prestation proposée par L'ARIA BOURGOGNE**

⇒ Prise en charge des formalités vis-à-vis de l'organisateur dont l'inscription au Catalogue Officiel,

⇒ Agencement général du Pavillon Bourgogne au sein du **hall 5A "Régions de France"** :

- ▶ Espace d'accueil avec la présence d'une hôtesse bilingue (français/anglais), mise à disposition de boissons chaudes/froides et téléphone/fax à discrétion, espace de réception pour vos clients et prospects, service de repas chaud le midi pour vos équipes
- ▶ Accès à une réserve commune (équipée avec alimentation en eau et évier, réfrigérateur, four traditionnel et micro-ondes, rayonnages de stockage, portemanteau),
- ▶ Signalétique globale impactante aux couleurs de la Bourgogne,
- ▶ Décoration florale et nettoyage d'ensemble de l'Espace Bourgogne.

⇒ Promotion générale du Pavillon Bourgogne et des exposants bourguignons, organisation d'une "Journée Bourgogne" en présence des Élus régionaux et des médias.

⇒ Votre **STAND PERSONNALISÉ (\*)** :

- ▶ Emplacement au sol, moquette, structure de stand modulaire
- ▶ Signalétique simple au nom de l'entreprise avec votre logotype
- ▶ **Crédit-mobilier d'un montant de 25 € HT par m<sup>2</sup>**
- ▶ Éclairage du stand et équipement d'une prise de courant avec triplète

**(\*) Attention : pour une surface réservée de X mètres carrés, ¾ sont attribués à votre stand et ¼ à votre stockage en réserve et à l'espace collectif. Exemple = 12m<sup>2</sup> achetés ⇒ 9m<sup>2</sup> de stand.**

**Tout autre agencement et/ou demande spécifiques (cartes d'invitations, cartes de parking, ligne individuelle de téléphone), non décrits ci-dessus, devront être pré-établis avec nos services et feront l'objet d'un devis et d'une facturation complémentaire.**

**Votre contact : [Cécile Déchelotte-Petit](mailto:Cecile.Dechelotte-Petit@aria-bourgogne.com) (tel 03.80.70.27.27)**

**SIAL 2010 / Salon International de l'Alimentation**  
**du 17 au 21 octobre 2010, Parc des Expositions de Paris-Nord / Villepinte**

**Demande de Participation Pavillon Bourgogne**  
**(à nous renvoyer avant le 28/02/2010 DERNIER DELAI)**

SOCIÉTÉ.....

ADRESSE.....

.....

CODE POSTAL..... VILLE .....

TÉLÉPHONE ..... TÉLÉCOPIE.....

E-MAIL .....

NOM ET FONCTION DU RESPONSABLE  
POUR LA MANIFESTATION.....

FRAIS DE DOSSIER..... **343 € HT**

▶ **PRESTATION(S) CHOISIE(S)** (préciser votre choix en cochant la(les) case(s) vous concernant)

Stand personnalisé, tarif fidélité ARIA BOURGOGNE ..... € HT  
soit ..... m<sup>2</sup> x 450 € HT / m<sup>2</sup>

Stand personnalisé, tarif normal ..... € HT  
soit ..... m<sup>2</sup> x 540 € HT / m<sup>2</sup>

Supplément pour angle (selon disponibilités) soit 250 € HT ..... € HT

**TOTAL HORS TAXES** ..... € HT

TVA 19,6% ..... €

Signature et mention "Bon pour accord" **TOTAL TTC** ..... € TTC  
Cachet de l'entreprise

ACOMPTE OBLIGATOIRE DE 50% DU MONTANT TTC PAR CHEQUE LIBELLÉ A L'ORDRE DE L'ARIA BOURGOGNE  
SOLDE A VERSER POUR LE 15/09/2010 SOUS RÉSERVE DE NON-LIVRAISON DE LA PRESTATION A L'OUVERTURE DU SALON

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE SALONS PROFESSIONNELS

### MODALITÉS

L'inscription à un salon est enregistrée par l'ARIA BOURGOGNE, dès réception par courrier ou par télécopie, d'un bulletin d'inscription dûment rempli. Cette inscription vaut acceptation des conditions ci-après.

Dès l'inscription au salon, l'ARIA BOURGOGNE fera parvenir à l'entreprise les documents nécessaires à son inscription au catalogue officiel du salon, de plus un dossier technique sera ouvert pour l'entreprise.

La facturation est effectuée en deux fois :

- facturation d'un acompte de 50% du montant TTC à l'inscription (frais de dossier + surface)
- facturation du solde et du montant des commandes complémentaires un mois avant le salon.

Toute entreprise n'ayant pas réglé le montant total des factures liées au salon à l'ouverture de celui-ci se verra refuser l'accès à son stand.

L'ARIA BOURGOGNE réserve l'inscription aux salons aux entreprises à jour de leurs règlements.

### TARIFS

Les tarifs proposés dans ce document sont établis sur la base d'un minimum de 5 entreprises participantes. En deçà de ce nombre de participants, le salon ne sera plus subventionnable et l'ARIA BOURGOGNE se réserve le droit de modifier les conditions tarifaires de cette proposition. Dans ce dernier cas, l'entreprise sera libre de maintenir ou non sa participation au salon, sans frais d'annulation.

#### Tarif fidélité ARIA BOURGOGNE

Le tarif fidélité est réservé aux entreprises adhérentes de l'ARIA BOURGOGNE :

- étant adhérentes à l'ARIA BOURGOGNE depuis 2 années consécutives au moins (année n = année du salon et année n-1), ou
- s'engageant à adhérer à l'ARIA BOURGOGNE pour 2 années au minimum (années n et n+1).

### ACOMPTE SUR COMMANDES COMPLEMENTAIRES

Dès l'inscription au salon, un acompte de 15% du montant de l'inscription sera facturé à l'entreprise en prévision de ces commandes complémentaires (cartes de parking, entrées visiteurs, badges exposants supplémentaires, mobilier, branchements électriques, téléphone...).

Le montant calculé sera déduit du montant des commandes passées par l'entreprise. En cas de trop perçu, la différence sera remboursée à l'entreprise dès la fin du salon. Dans le cas où l'ensemble des commandes complémentaires serait supérieur à l'acompte versé, la différence sera facturée à l'entreprise au fur et à mesure des commandes. Le solde de ces factures sera exigé pour l'accès au stand.

### REPORT / ANNULATION

L'admission définitive sera notifiée à l'entreprise par nos soins.

En cas d'annulation de la part de l'entreprise :

- annulation de votre participation sans frais sous 10 jours

- SINON FACTURATION SUIVANTE :

- 6 MOIS AVANT = FRAIS DE DOSSIER
- 3 à 6 MOIS = 50% ACOMPTE VERSÉ
- 1 à 3 MOIS = TOTALITÉ DE L'ACOMPTE
- 1 MOIS AVANT = TOTALITÉ DE LA FACTURE GLOBALE